

L'Union européenne et le Mexique finalisent leur accord commercial

Publié le 11 mai 2020

L'Union européenne et le Mexique ont conclu les derniers points en suspens des négociations sur leur nouvel accord commercial : la portée de l'ouverture réciproque des marchés publics et le niveau de transparence des processus de passation des marchés publics.

Avec ce nouvel accord commercial la quasi-totalité des échanges de biens entre l'UE et le Mexique seront exempts de droits de douane. L'accord fixe aussi des règles novatrices en matière de développement durable, avec par exemple un engagement sur les résultats de l'application de l'accord de Paris sur le changement climatique. Par ailleurs, c'est la première fois que l'UE intègre dans un accord avec un pays d'Amérique latine des clauses sur la protection des investissements. Les procédures douanières seront simplifiées pour stimuler les exportations.

L'accord global couvre aussi la protection des droits de l'homme et comporte des chapitres sur la coopération politique et la coopération au développement. Il sera aussi le tout premier accord commercial de l'UE qui comportera des dispositions visant à lutter contre la corruption et qui comprendra des mesures de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux.

Le Mexique est le premier partenaire commercial de l'UE en Amérique latine, avec des échanges bilatéraux valant 66 milliards d'euros pour les biens (en 2019) et 19 milliards pour les services (en 2018). Les exportations européennes de biens au Mexique dépassent les 39 milliards d'euros chaque année. Le volume des échanges de biens a plus que triplé depuis l'entrée en vigueur de l'accord initial en 2001. La modernisation de l'accord commercial permettra de maintenir cette croissance historique.

La révision juridique de l'accord est en cours de finalisation.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)